

LE NOUVEL ÉCHO DE LA LOIRE,

JOURNAL DE ROANNE ET DU DÉPARTEMENT.

Cette Feuille paraît le Dimanche.
on s'ABONNE :
Au bureau du Journal
Place du marché,
chez CHORGNON,
Imprimeur
A ROANNE ;
Et à PARIS à l'Office-
Correspondance, rue
N. Dame-des-Vict. 49

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

On insère gratuitement les articles qui ont un but d'utilité publique.

ABONNEMENT
Pour Roanne,
Une année — 7 fr.
Dep. de la Loire 8 f.
Hors du départ. 9 f.
—
PRIX des Insertions,
20 cent. la ligne.
Annonces judiciaires,
7 centimes.

Bulletin local.

ROANNE, 24 JUIN 1849.

La semaine a été fertile en événements. Par suite de l'état de siège et des démonstrations criardes, pour ne pas dire hostiles, d'une fraction de la population, il nous est arrivé, lundi dernier, par le chemin de fer, un fort bataillon du 6^e léger. Cette force imposante a rabattu tant soit peu les prétentions et les caquets de ceux qui 36 heures auparavant avaient exprimé la volonté de s'emparer de nos deux pièces d'artillerie, ou du moins d'exiger impérativement qu'elles fussent réintégrées à la mairie. C'est en vain qu'on objectait qu'il était difficile de les y introduire et de les en retirer au besoin, vu les excavations pratiquées au sol de la terrasse. — Cette manifestation qui n'avait sans doute pour but que d'élever un conflit, surtout étant faite à onze heures du soir, va peut-être nous priver du plaisir de conserver nos deux pièces de canon, dont la destination pacifique était d'annoncer les réjouissances de la patrie, et par suite de désorganiser notre belle compagnie d'artilleurs.

Voilà ce que causent les agitateurs.

Mardi dernier il est encore arrivé dans

nos murs deux escadrons de Cuivrassiers du 7^e régiment, les mêmes qui nous avaient quittés il y a environ six semaines.

Nous avons aussi vu arriver Monsieur Anselme, officier supérieur d'état-major chargé par M. le général Gêmeau, de commander notre place.

Des ordres supérieurs ont ordonné de mettre en arrestation divers individus de notre ville soupçonnés d'avoir été les chefs de clubs montagnard, avant et pendant les élections. Des visites domiciliaires ont aussi été faites dans diverses maisons.

Mercredi un bruit sans fondement courut que l'on voulait employer la force pour mettre en liberté les prisonniers politiques incarcérés depuis quelques jours. Soudain la marche du régiment battit dans chaque quartier de la ville. Les trompettes sonnèrent à cheval et en un quart d'heure, fantassins, cuivrassiers, gendarmes furent sur pied. De nombreuses patrouilles sillonnèrent nos rues en tout sens. Ce ne fut qu'une fausse alerte : personne ne parut armé dans les rues, excepté les militaires. Mais une forte et inquiétante agitation paraissait sur le visage des citoyens, qui en furent quittes pour une émotion momentanée.

On a affiché sur les murs de notre ville

les arrêtés suivants :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Par décret du président de la République, en date du 15 juin, Lyon et toute la circonscription comprise dans la 6^e division militaire sont mis en état de siège.

En conséquence, le département de la Loire, étant compris dans cette circonscription, est déclaré en état de siège.

L'autorité militaire est investie des droits de l'autorité civile.

— Pendant toute la durée de l'état de siège, les cabarets, cafés et autres lieux publics seront fermés à neuf heures précises du soir dans toutes les communes du département, sous les peines portées par les lois et règlements de police.

A Montbrison, à Roanne et à Saint-Etienne, la fermeture aura lieu à dix heures précises.

Le général commandant temporairement les forces militaires de la Loire,

Général DE GRAMMONT.

— M. le général Gêmeau, en vertu des pouvoirs extraordinaires qui lui sont conférés, vient de prendre les trois arrêtés qui suivent.

1^{er} Arrêté.

Art. unique. — Les clubs et autres réunions politiques sont défendus dans toute l'étendue de la 6^e division militaire.

2^e Arrêté.

Art. unique. — Le colportage des livres, brochures, journaux et autres imprimés, est interdit dans toute l'étendue de la division.

2^e Arrêté.

Art. 1^{er}. Les cafés, cabarets et autres lieux pu-

Feuilleton.

LOISIR IMPÉRIAL.

Suite.

Grégoire et Toinette se montrèrent en ce moment au bout de l'avenue ; ils accouraient à toutes jambes, et levaient les mains en l'air.

— Je suis reconnu, dit tout bas l'Empereur.

— De la joie ! s'écria Grégoire du moment qu'il put se faire entendre : le principal garde de la forêt sort de chez nous, et par ordre de l'Empereur il nous a augmenté nos appointements de six cents livres. Dites, monsieur, est-ce que vous nous avez recommandés au palefrenier, en question ? Il paraît qu'il est bien en cour.

— Cette faveur vous vient d'autre part, sans doute.

— Qu'importe comment elle vient ! elle est bien reçue. Et maintenant que nous voilà riches, nous irons à bonne franquette : voulez-vous être riche comme nous, v'là Marie qui vaut un trésor, v'là nos 600 livres qui en sont un autre ; prenez-les tous les deux, et le curé de l'endroit fera le reste.

— J'y songerai, Grégoire.

— Vous y songerez, dites-vous. Ce n'est pas comme ça que je l'entends, et je croyais que vous y songiez déjà. Un mari, bien ; un enjoleux, un amoureux, bernique. Laissez ce bras et bonsoir. Quand vous serez décidé, revenez, sinon adieu pour toujours ; nous n'ouvrons la porte qu'aux

honnêtes gens.

Grégoire prit rudement le bras de Marie et l'Empereur, qui allait s'éloigner, s'arrêta tout-à-coup, car il vit de loin un uniforme ; c'était Duroc qui allait à sa recherche.

— Taisez-vous, mes amis, murmura rapidement l'inconnu : ne dites à personne que je me cache dans la forêt ; je serais perdu, et il disparut.

— C'est un coquin, dit Grégoire.

— C'est un voleur, dit Toinette.

Marie soupira et garda le silence.

— Braves gens, vous n'avez pas vu l'Empereur ? dit Duroc en arrivant près des trois promeneurs pensifs.

— Non, monseigneur, ni lui ni sa suite.

— Il n'a pas de suite.

— Nous ne l'avons pas vu.

Duroc allait s'éloigner, quand la jeune fille, le tirant doucement par l'habit, lui fit signe du doigt qu'il était entré dans le taillis.

— Toujours quelques bienfaits cachés, se dit le maréchal en lui-même.

— Nous veillerons sur le vaurien, ajouta Grégoire.

— L'Empereur a parfois l'habitude de se promener seul, et un mauvais coup est bientôt donné.

Il y eut en peu de temps de grandes mutations dans le personnel de la forêt de Fontainebleau ; les grades récompensèrent bientôt les services ignorés de Grégoire et de sa femme, et les faveurs furent si promptes, qu'au bout de quelques mois le mari de Toinette se vit nommé inspecteur en chef. Le palefrenier des écuries impériales avait tant de

pouvoir et se trouvait si favorablement disposé pour les braves époux, que la fortune venait avec les honneurs, et qu'il n'y avait pas de semaine que Grégoire, dans ses diverses excursions, ne trouvât quelque bijou perdu à dessein, ou quelque bourse assez mal enfouie pour qu'il puisse la trouver sans beaucoup chercher. Mais ce qui faisait souvent l'éloge de ses honnêtes gens, c'est que loin de mettre Marie pour quelque chose dans leur bonheur, ils s'en félicitaient seulement dans l'espérance de pouvoir plus tard assurer son avenir. La soupçonner d'une intrigue, surtout d'une intrigue amoureuse, c'était une pensée qu'ils auraient repoussée avec horreur ; ils ne voyaient dans les fréquentes visites de l'inconnu, qui se faisait appeler M. Maurice, qu'une affaire d'habitude capable de devenir un besoin par la suite, et dans la tristesse de Marie qu'un premier sentiment de préférence dont le péril ne se montrait à eux que dans un lointain fort éloigné.

Un soir, qu'après une journée très-froide, M. Maurice, couvert d'un manteau brun, s'acheminait vers la maison de Grégoire, il entendit un soupir s'échapper d'auprès d'un bouquet de jeune chêne vert formant un berceau ; il s'approcha, et vit accroupie et sanglottant la discrète Marie insensible au froid qui la saisissait.

— Oh ! pour le coup vous parlerez.

— Oui, je parlerai, sire, car mon silence serait de l'ingratitude ; mais le nom du coupable, je ne le dirai pas.

— Il y a donc un coupable ?

— Oui, sire.

blies, signalés comme ayant été des endroits de réunions pour les perturbateurs, seront fermés.

Art. 2. Des arrêtés individuels indiqueront les établissements auxquels le présent arrêté est applicable.

Les autorités militaires, judiciaires et civiles ont été chargées de l'exécution des présents arrêtés.

PROCLAMATION AUX CITOYENS DE ROANNE.

Je suis envoyé dans votre ville par M. le général de division Gemeau, commandant la 6^e division militaire, pour y faire respecter l'ordre et les lois, et pour m'assurer de la personne de quelques meneurs qui, depuis trop long-temps, agitent les ouvriers et les trompent, qui les poussent ensuite à des démonstrations coupables, et enfin qui les abandonnent et les désavouent au moment du danger, comme viennent de le faire à la face de toute la France les fameux agitateurs de Paris et de Lyon.

Ces meneurs doivent répondre de leur conduite devant des juges.

Ma mission est une mission de paix. Je l'accomplirai avec conscience et énergie. N'ayez aucune inquiétude, conservez l'attitude calme que je me suis plu à remarquer depuis mon arrivée.

Citoyens, ayez confiance dans la République; elle ne demande pour bien marcher que d'être débarrassée de ses ennemis les Agitateurs.

Fait à Roanne, le 20 juin 1849.

Le chef d'escadron d'Etat-Major en mission,
ANSELME.

ELECTIONS DE LA LOIRE.

Le 7^e bureau de l'Assemblée nationale a fait son rapport sur les opérations électorales de notre département, duquel il résulte que MM. Chavassieu, Callet, Leyet, Martin Bernard, Heurtier, Sain, Persigny doivent être proclamés représentants définitifs; mais qu'en raison des irrégularités et des protestations, les élections de MM. Baune et Duché pourraient être contestées.

En effet, l'Assemblée législative, dans une de ses dernières séances, a validé la nomination des sept premiers représentants, et, quant à MM. Baune et Duché, elle a renvoyé à une séance subséquente pour apprécier si oui ou non ils doivent être remplacés ou réélus.

— Il y a quelques mois, nous émettions le vœu de voir s'établir dans chaque tribunal un avocat des pauvres. Nous voyons

L'infortunée se dressa sur ses genoux, sa tête resta penchée, ses yeux s'attachèrent au sol; sa pâleur mortelle, ses cheveux épars, et ses mains croisées sur sa poitrine la faisait ressembler à la sublime statuette du *Repentir* de Canova.

— Je vous écoute, dit l'Empereur.

Et Marie continua au milieu des sanglots.

— Là bas, à cent pas de la petite maison où votre Majesté s'est présentée à nous pour la première fois, je pensais, une nuit, à ma douteuse destinée, car les bons Servants ne sont pas mes parents, sire; seulement je leur ai été confiée par une personne qui m'est toujours restée inconnue. Elle me remit à Grégoire avec une forte somme d'argent; cet argent fut noblement dépensé à me donner une belle éducation, car on espérait qu'un riche et puissant seigneur viendrait un jour me réclamer, mais vainement.

Orpheline et désolée, je me suis habituée à regarder ces braves gens comme mon unique famille, et près d'eux je m'applique à oublier ce que j'ai appris en pension.

Un soir donc que, seule et pensive, je m'étais un peu éloignée de la cabane, un homme vêtu d'un brillant uniforme s'élance sur moi comme un désespéré... Je le connaissais, sire, je lui avais promis mon amour; il devait m'épouser... Je suppliai; il tira un pistolet de sa poche, et voulut se brûler la cervelle; Je tremblai, je succombai, j'étais morte!

— Et cet homme, quel est-il? dit l'Empereur en frémissant de colère.

— Un lâche! un infâme!... il était marié.

avec plaisir que notre vœu va se réaliser. Le président de la République a nommé une commission chargée d'élaborer ce projet.

— Lundi dernier, nous avons eu un colloque avec quelques ouvriers tisseurs, qui exhalaient des plaintes qui, disaient-ils, n'étaient point écoutées.

Nous leur avons offert d'être leur inter-prète, leur médiateur auprès de qui de droit, en accueillant dans nos colonnes leurs justes observations, faites toutefois en termes honnêtes et modérés.

Personne n'est venu nous trouver.

Collège de Roanne.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR.

Je vous serais très-reconnaissant de vouloir bien insérer dans votre estimable journal la note ci-jointe, qui a un objet d'utilité publique.

Votre dévoué serviteur.

LE PRINCIPAL,

P. C. GOURJU.

Quelques personnes m'ont dit que plusieurs familles, alarmées de la politique, craignaient que nous n'eussions l'imprudence coupable de faire pénétrer dans les classes et dans l'enseignement de nos élèves ces questions si étrangères à leur âge et si contraires à leurs progrès dans l'étude. Je renouvelle donc l'engagement positif que j'ai pris dans mon prospectus, de ne pas tolérer que les préoccupations de ce genre viennent troubler les imaginations des élèves et les écarter de leurs travaux; j'ai vu de trop près, dans d'autres établissements, le danger de ces préoccupations, pour pouvoir le méconnaître.

En même temps j'atteste que nos élèves sont parfaitement irréprochables, et sentent les premiers qu'il ne convient point à leur inexpérience de s'engager dans ces questions aussi difficiles, et de se livrer à des discussions pour lesquelles ils ne sont pas mûrs.

Quant aux fonctionnaires, qu'il me soit permis de le dire: Si, comme citoyens, ils ne peuvent rester étrangers aux grands intérêts de notre patrie, s'ils ont eu par fois pouvoir sans inconvénient discuter sur ces points dans quelques réunions avec des hommes graves comme eux, on ne peut raisonnablement leur en faire un reproche. Tout ceux qui les connaissent personnellement ne sauraient douter, premièrement, que les sentiments les plus dévoués et les plus généreux ne les animent, que

— Nommez-le... nommez-le donc! j'attends.

— Je ne le nommerai pas, sire.

— Il le faut. Je l'exige, je l'ordonne.

— Je ne le nommerai pas, sire, et Grégoire me tuera, voyez-vous, ou je me tuera; car ma faute retombe sur lui, car mon honneur c'est le sien.

Marie cessa de parler; ses lèvres violettes s'ouvrirent sans pouvoir murmurer une parole; ses yeux seuls, levés avec effort, interrogèrent l'Empereur, pâle comme la jeune victime.

— Il faut me nommer cet homme; je vous ai promis ma protection, elle ne peut vous être stérile. Marie! Marie! le nom de cet homme! le nom de ce misérable! la main qui soutient l'infortune doit aussi frapper l'infamie.

— Grâce, je ne l'aime pas, je ne l'aime plus.

— Je vous comprends, je vous approuve; mais enfin voulez-vous que mes conseils et mon amitié vous viennent en aide?

— Je n'ai de foi qu'en vous, sire; en vous et en Dieu.

— Vous serez mariée, mariée dans huit jours.

— Mais sire...

— Ne craignez rien.

— La jeune fille promit d'obéir, sans trop soupçonner les projets de l'Empereur, mais bien résolue à avouer son malheur à celui qu'on semblait lui destiner. Napoléon lui défendit toute révélation à ce sujet: et l'aïdant à se relever, il lui dit d'une voix consolante: « Espérez, Marie; mais n'implorez pas la grâce du coupable, si je le découvre. »

La suite au prochain numéro.

tous ne soient les amis de la libre discussion aussi bien que les ennemis de la violence; secondement, que les uns et les autres ne soient assez sages pour exclure la politique de leur enseignement, et réserver leurs talents à l'instruction sérieuse de la jeunesse. Il serait donc superflu et presque inconvenant de ma part, de déclarer que je tiens avec fermeté, à ce qu'aucun des abus que l'on pourrait craindre ne se glisse dans les classes; cette fermeté, qui est dans mes intentions, mais grâce à Dieu et à la prudence éclairée de mes collègues, parfaitement inutile dans l'application.

Le principal du Collège

P. C. GOURJU.

LOTÉRIE

DES ARTISTES

PEINTRES, SCULPTEURS, GRAVEURS,

Autorisée par le Gouvernement.

Nous avons annoncé, dans notre n^o précédent, le but que se sont proposé les artistes réunis, en établissant une souscription à cette loterie, dont le chiffre total monte à 250,000 fr., répartis sur 100,000 billets à 2 f. 50 c.

Sur ces cent mille billets, il y aura trois mille gagnants. Tous les billets concourront à tous les lots.

Le 1^{er} lot se compose d'une STATUE D'ARGENT de 25,000 fr., d'une valeur intrinsèque de 20,000 fr.

Le 2^e lot, d'objets d'art d'une valeur de 10,000 francs;

Et de 2998 LOTS de 10 fr. à 5000 fr. composés de Tableaux, Statues, Marbres et Bronzes, Dessins et Gravures.

Le tirage est renvoyé au mois d'août, suivant autorisation du Gouvernement, auquel la demande en avait été faite, attendu la difficulté de placer tous les billets dans les délais primitivement fixés.

On peut se procurer des billets au bureau du journal le *Nouvel Echo de la Loire*, place du marché, chez CHORGNON, imprimeur.

Nous appelons vivement l'attention de nos lecteurs sur l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui à notre quatrième page, et qui sous le titre: *PRODIGES ET MERVEILLES DE L'ESPRIT HUMAIN*, etc., est destiné à faire des sensations sous le triple rapport politique, médical et scientifique.

Instruction populaire

POUR SE GARANTIR DU CHOLÉRA ET MOYENS DE LE COMBATTRE.

DEUXIEME PARTIE.

Conduite à tenir lorsque le choléra se manifeste chez un individu.

Il résulte d'un très grand nombre de faits observés jusqu'à présent dans les lieux où le choléra a régné, que les cas de guérison sont en raison de la promptitude des secours, et que plus ces secours sont administrés près du moment de l'invasion, plus les chances de salut sont grandes.

Il faut donc que chacun connaisse les premiers signes qui indiquent que quelqu'un va être atteint du choléra. Or, ces signes qui, le plus ordinairement, se manifestent dans la nuit ou le matin, sont les suivants:

Lassitude subite ou sentiment subit de fatigue dans tous les membres; sentiment de pesanteur dans la tête, comme lorsqu'on s'est exposé à la vapeur du charbon; vertiges, étourdissements; pâleur souvent plombée, bleuâtre, de la face, avec altération particulière des traits; le regard à quelque chose d'extraordinaire, et les yeux perdent leur éclat, leur brillant; diminution de l'appétit, soit et désir de la satisfaire par des boissons froides; sentiment d'oppression, d'anxiété dans la poitrine, et d'ardeur et de brûlure dans le creux de l'estomac; élançements passagers sous les fausses côtes (c'est-à-dire sous les côtes à partir du creux de l'estomac en comptant du haut en bas); horborygmes (gargouillements) dans les intestins, accompagnés surtout de coliques auxquelles succède le dévoiement ou cours de ventre; ce dévoiement semble quelquefois diminuer les douleurs; la peau devient froide et sèche; quelquefois elle se couvre d'une sueur froide. Quelques malades éprouvent des frissons le long de l'épine du dos, et une sensation dans les

cheveux, comme si l'on y soufflait de l'air froid.

Ces divers signes de l'invasion de la maladie ne se présentent pas toujours dans l'ordre où ils viennent d'être tracés. Ils ne se montrent pas non plus tous chez tous les malades.

Quoi qu'il en soit, lorsque plusieurs d'entr'eux, notamment l'altération de la face, la lassitude, le sentiment de brûlure dans le creux de l'estomac, les borborygmes, les refroidissements de la surface du corps, se manifestent, il faut appeler tout de suite un médecin.

Moyens à employer avant l'arrivée du médecin.

Il faut exciter fortement la peau et y rappeler la chaleur.

A cet effet, on placera le malade nu entre deux couvertures de laine préalablement chauffées ou bassinées, et l'on promènera sur toute la surface du corps, à travers la couverture, des fers à repasser chauds ou une bassinoire. On arrêtera plus longtemps les fers sur le creux de l'estomac, sur les aisselles, et sur le cœur.

On frictionnera fortement et longtemps les membres avec une brosse sèche ou avec un liniment irritant, en se servant d'un morceau de laine ou de flanelle. Ces frictions devront, autant que possible, être pratiquées par deux personnes dont chacune frottera en même temps une moitié du corps, en ayant toujours grand soin de découvrir le moins possible le malade.

Le liniment dont la formule suit paraît, si l'on s'en rapporte aux observations, avoir été employé avec un succès tout particulier :

— Prenez :

Eau-de-vie, un demi-litre.

Vinaigre fort, un quart de litre.

Farine de moutarde, quinze grammes.

Camphre, huit grammes.

Poivre, huit grammes.

Une gousse d'ail pilée.

Mettez le tout dans un flacon bien bouché, et faites infuser pendant trois jours au soleil ou dans un endroit chaud.

Ces frictions devront être continuées pendant longtemps, et le malade devra rester couché enveloppé dans de la laine.

On pourra aussi appliquer des sinapismes chauds sur le dos et sur le ventre, ou encore des cataplasmes de farine de graine de lin bien chauds et arrosés d'essence de térébenthine.

On s'est enfin servi avec avantage de petits sacs remplis de cendres chaudes ou de sable chaud et que l'on applique sur le corps.

L'expérience a prouvé, dans plusieurs lieux où le choléra a régné, qu'on peut obtenir de grands avantages des bains de vapeurs vinaigrés ou vinaigrés et camphrés.

Ainsi, pendant qu'on cherche à réchauffer le malade par le repassage avec des fers chauds et par des frictions, on peut préparer un bain de vapeur de la manière suivante : On fait rougir des cailloux ou des morceaux de briques ou de fer. On place sous un fauteuil ou sous une chaise de canne un vase en terre qui contient du vinaigre auquel quelques uns conseillent d'ajouter du camphre (huit grammes de camphre dissous dans suffisante quantité d'esprit de vin pour un litre de vinaigre). Ces diverses dispositions étant prises, on fait asseoir le malade déshabillé sur un fauteuil, et on l'enlève, à l'exception de la tête, ainsi que le fauteuil, de couvertures de laine qui devront descendre jusqu'au bas des pieds, lesquels devront poser sur de la laine ou sur tout autre corps chaud. On jette ensuite l'un après l'autre, et à peu de secondes d'intervalle, les cailloux ou les morceaux de briques ou de fer dans le vinaigre, qui, par ce procédé, s'échauffe, et est bientôt réduit en vapeur. Ce bain doit durer 10 à 15 minutes.

Lorsqu'on en sort le malade, il doit rester couché entre des couvertures de laine très sèches et très chaudes, où on le laissera tranquille si une transpiration modérée s'est établie. Dans le cas contraire, on continuera les frictions, toujours entre les couvertures, jusqu'à l'arrivée du médecin.

Mais il ne suffit pas de réchauffer le corps extérieurement, il faut encore le réchauffer intérieurement.

A cet effet on donne de quart d'heure en quart d'heure une petite demi-tasse d'une infusion aromatique très chaude (une infusion de menthe poivrée ou de mélisse ; on la prépare comme du thé) ; et toutes les demi-heures, immédiatement avant la tasse d'infusion, 12 à 15 gouttes de LIQUEUR AMMONIAQUE ANISÉE ET CAMPHRÉE dans une cuillerée à bouche d'eau gommée (avec un peu de sirop de gomme).

(Les pharmaciens prépareront la LIQUEUR etc. de la manière suivante :

Alcool, 575 grammes.

Ammoniaque liquide à 18 degrés, 95 grammes.

Huile essentielle, 16 grammes.

Camphre, 6 grammes.

Mettez et conservez dans un flacon bouché à l'émeri.)

On a aussi obtenu d'heureux effets dans certains lieux de l'ALCALI VOTATIL FLUOR donné à la dose de 45 à 20 gouttes toutes les demi-heures ou toutes les heures, dans une tasse d'une forte décoction chaude de gruau d'avoine ou d'orge mondé, ou, à leur défaut, d'eau chaude. Ce dernier médicament ne devra néanmoins être administré au plus que deux fois avant l'arrivée du médecin. A défaut de ces moyens, on peut donner avec avantage l'eau pure bue la plus chaude possible et prise en petite quantité à la fois.

Quoique ces divers moyens doivent être mis en usage le plus tôt possible, il faudra cependant les administrer avec ordre et sans trop de précipitation.

Il sera utile, toutes les fois qu'on le pourra, de placer le malade dans une pièce séparée de celle qu'habitent les autres membres de sa famille.

On fera bien aussi de jeter les hardes du malade dans une eau de savon très chaude.

La convalescence exige des précautions que le médecin devra indiquer. Toutefois on ne saurait trop recommander aux convalescents l'observation rigoureuse des règles de préservation qui ont été exposées plus haut ; car les personnes qui ont été atteintes du choléra sont exposées à des rechutes.

Nous croyons devoir terminer cette instruction en priant très

instamment le public de n'ajouter aucune foi aux prétendus moyens préservatifs et curatifs dont des charlatans cupides font vanter les propriétés dans les journaux, ou qu'ils annoncent par des affiches placardées sur les murs de la capitale. Si l'autorité était assez heureuse pour connaître un semblable moyen, elle ne manquerait pas de le publier et de le recommander.

— La France n'est pas le seul pays qui souffre des atteintes du choléra : la maladie continue ses progrès dans une partie de l'Angleterre surtout en Ecosse et en Irlande ; à Dublin elle a commencé dans un régiment de la reine.

Le choléra vient en outre d'éclater à Vienne et à Strasbourg avec une grande violence ; en Silésie, il sévit pareillement. Mêmes ravages au Caire, à Alexandrie, à Jérusalem, et enfin en Amérique. La maladie continue à marcher dans les pays qui touchent à la Nouvelle-Orléans.

— Par ordonnance de l'autorité militaire le café de Paris de notre ville, qui a servi aux réunions d'un club avant les élections, vient d'être fermé.

— M. Faure, capitaine de la compagnie d'artillerie de Roanne, qui s'est rendu à Lyon pour obtenir du général Gemeau de révoquer l'ordre d'emmener les deux pièces de canon données à notre ville, est de retour. Il a obtenu, non sans peine, que nos canons nous resteraient. Le motif déterminant a été que quelques artilleurs seulement avaient eu le courage de défendre et de conserver les deux pièces contre les efforts d'un certain nombre d'individus qui voulaient les prendre.

— M. Le général a déclaré qu'il allait retirer tous les détachements dispersés dans la 6^e division militaire. En conséquence notre garnison va nous quitter. Mais il a annoncé qu'au moindre bruit, à la plus petite émeute, il enverrait deux, trois, quatre mille hommes et plus, s'il est nécessaire pour tout comprimer, et malheur aux meneurs. « Il faut la paix, l'ordre et que chacun s'adonne à son travail », dit-il ; et que suivant les expressions de l'adresse de M. le Président de la République, que les bons se rassurent et que les méchants tremblent, car il faut en finir. »

— Jeudi dernier, un de nos marinières, Berthillot dit Laflamme, avait été incarcéré par ordre de notre commandant de place ; Mais les marinières, dont on connaît le bon cœur surtout quand il s'agit de rendre service, sont allés en corps chez Monsieur l'officier supérieur et ont protesté de leurs bons sentiments pour l'ordre qu'ils ont déclaré vouloir soutenir, comme il l'ont déjà fait en plusieurs circonstances.

M. Anselme leur a répondu qu'il était satisfait de leur voir exprimer ces bons sentiments et les a engagés à y persister, que puisqu'ils se portaient garants de leur confrère, il leur accordait sa liberté. En effet le sieur Berthillot a été élargi.

M. Anselme a ajouté : « Messieurs, un bon citoyen n'a jamais rien à craindre ni de l'autorité civile, ni de l'autorité militaire, ni même de l'état de siège, quand il se conduit bien, « tâchez de vous occuper, de travailler ; vous ne tirerez la satisfaction d'avoir bien fait, et nous, « militaires, nous en serons encore plus contents, « et cela nous évitera des corvées désagréables. »

— On nous annonce que trois arrestations nouvelles ont été faites à Régnay ; on parle aussi de quelques autres ailleurs.

Notre pays a de tout temps été pacifique, il a l'orgueil d'assurer que, pendant la tourmente révolutionnaire de 93, nos pavés n'ont jamais été rougis du sang de personne. Les élections ont bien quelques instants échauffé les imaginations, mais de là au crime de troubler la société au point d'engendrer la guerre civile, il y a un pas immense. Nous osons donc espérer que ces pères de familles ces citoyens incarcérés seront bientôt élargis. Leur détention préventive et la leçon sévère qu'ils reçoivent seront une punition suffisante pour expier quelques propos ou quelques démarches imprudentes, si tant est qu'ils aient à se les reprocher, il est d'ailleurs si beau, si grand de pardonner, surtout quand on est vainqueur !...

— M. Mure, employé supérieur à la Sous-Préfecture, a sauvé de la mort un jeune enfant tombé dans le bassin du canal. Voyant qu'on ne s'empressait pas de lui prêter secours, M. Mure s'est jeté tout habillé dans l'eau. Quelques instants plus tard cet enfant n'existait plus.

— Le pape vient d'instituer M. l'abbé Desplace évêque de Zanzibéon *in partibus fidelium*. Ce digne ecclésiastique notre compatriote roannais, sera le chef d'une mission destinée à propager la religion

chrétienne dans les Etats de l'Imann, de Moscote, etc.

Bulletin général.

— Le bruit se confirme que les troupes badoises ont battu les Prussiens et les Hessois du côté de Francfort. Plusieurs wagons de blessés sont arrivés à Darmstadt, qui en est déjà rempli.

— Nous lisons dans la *Gazette de Breslau*, dit le *National* :

« Le bruit courait le 15 à Varsovie, d'une rencontre entre l'avant-garde russe, forte de 6.000 hommes, avec les Magyars, dans les défilés de Zbora. Bem les aurait attaqués, après les avoir laissés pénétrer dans une des plus grandes vallées, et les aurait totalement défaits. »

— Suivant la *Gazette d'Augsbourg*, on assure que le gros des gardes russes a fait halte dans sa marche vers le sud. On ajoute qu'une partie des gardes qui n'avaient atteint que les environs de Kowno, ont retourné à marches forcées à Saint-Petersbourg. On ignore jusqu'à présent la cause du changement de cette destination de troupes, bien que les Polonais affirment que des conspirations ont été découvertes à Saint-Petersbourg et à Moscou.

— ITALIE. — BOLOGNE, 10 juin. — Le 9, à quatre heures du soir, les Autrichiens ont attaqué Ancône sur tous les points, mais sans résultat. Dans la matinée du 10, il est arrivé six grosses pièces d'artillerie de siège et six mortiers. Si la ville ne se rend pas, il y aura le 12 une nouvelle attaque.

Le 5 juin, les Autrichiens ont attaqué par mer et par terre Brandolo et Chioggo, sans résultat.

— Les Autrichiens font l'impossible pour empêcher la désertion de leurs soldats à Alexandrie. Le 18 juin a été fusillé un Hongrois à Frascarolo, pour s'être écarté de quelques pas du terrain qui lui avait été assigné pour la promenade. Il est mort en criant : Vive Kossuth !

— Rome. — Nous autres Français, nous sommes fort impatients : nous croyons à chaque journée voir arriver la nouvelle de la prise de Rome, et chaque jour notre espérance est trompée.

Il faut savoir que Rome est aujourd'hui très-fortifiée. Les Triumvirs ont senti qu'avoir affaire à des Français et leur résister, c'est une grande charge à remplir, et dès lors ils ont employé les délais obtenus à augmenter leurs moyens de défense. Rome a des murailles qui ont, en certains endroits, 50 mètres d'élévation ; le château Saint-Ange, des barricades et plus de 50.000 combattants dévoués qui défendent la ville éternelle, enfin environ 200 pièces de canon. Or notre corps d'armée n'a pas encore atteint le chiffre de 50.000 hommes. Le général, pour ne pas compromettre le succès et pour épargner le sang de nos soldats, a pris toutes les mesures nécessaires et prêté temporellement. Néanmoins, des tranchées sont poussées à peu de distance de la place, nos batteries ont éteint le feu des assiégés, et déjà 160 mètres de murailles renversées peuvent donner entrée à nos soldats intrépides. L'assaut a peut-être lieu, et Rome ne saurait résister longtemps encore.

Dès que le gouvernement aura appris la prise de Rome, cent coups de canon seront, dit-on, tirés aux Invalides.

PRÉTENDUE VIOLATION DE LA CONSTITUTION.

Dans notre précédent numéro, nous avons analysé toutes les circonstances qui avaient précédé et suivi l'expédition de Rome, afin d'établir, que l'Assemblée nationale ayant approuvé cette expédition, il était clair que le gouvernement ne pouvait être coupable de violation. En supposant que le général Oudinot, par suite d'incidents extraordinaires, comme celui de la fièvre qui atteignait nos soldats, ait été contraint ou d'attaquer Rome, ou de se retirer ; Y avait-il là un motif suffisant pour accuser le ministère de cette prétendue violation dont on a fait un si énorme cheval de bataille ? Devions-nous, après un échec éprouvé par suite d'un guet-à-pens, nous retirer ? Non ! l'honneur français exigeait une réparation en harmonie avec la dignité et la grandeur de la France.

Si les ministres eussent violé la Constitution pour s'enrichir, ou, de concert avec le Président de la République, dans un but de changer la face des choses, oh ! alors, nous concevions les susceptibilités de la Montagne ; mais ce n'était qu'un prétexte évidemment mis en avant pour arriver à un but, celui de renverser le pouvoir et de se substituer à sa place. *Sua eam perdidit ambitio*.

En effet remarquons-le bien : d'une part on accusait le Président et ses ministres d'avoir violé la Constitution, et de l'autre la Minorité se rassemble illégalement au Conservatoire des arts et métiers pour annihiler les pouvoirs de la Majorité, pour se proclamer Convention nationale, nommer un dictateur, etc. c'est à dire pour annuler toute la Constitution elle-même, laquelle ne parle pas plus de Convention que de l'Alcoran !!.

— Il est maintenant constant que M. Ledru-Rollin a abordé sur le sol anglais.

— Quelques journaux ont fait un vacarme considérable au sujet des imprimeries qui auraient été bouleversées par la garde nationale parisienne. On est allé jusqu'à porter à 200,000 fr. le chiffre des dégâts d'une seule imprimerie. Evidemment il y a exagération outrée. Il est établi que les presses n'ont pas été cassées ; on s'est borné à briser quelques tympons. Quant aux casses de caractères mêlés, l'*Etafette* a tort de dire que des caractères mêlés ne sont plus propres à l'impression. — En somme, 50 ouvriers compositeurs remettraient en ordre, en une seule journée, une immense quantité de caractères. Quelques milliers de francs suffiront sans doute à tout réparer.

— ESPAGNE. — Une correspondance de Madrid annonce que le gouvernement espagnol va publier une amnistie générale. Personne n'en sera exclu, pas même Cabrera. — Il n'y a pas aujourd'hui un seul factieux en Espagne.

Les nombreux réfugiés qui sont en France pourrout donc regagner sans crainte leur patrie. Nous en sommes enchantés pour eux d'abord, puis pour nous, car les réfugiés de tous les pays qui affluent chez nous ne laissent pas que d'occuper chacun une place quelconque dont nos ouvriers nationaux agglomérés profiteraient nécessairement.

Des commissaires français, anglais et hollandais sont à Madrid pour s'entendre avec le gouvernement, relativement aux arriérés de la dette espagnole. Ils ont été parfaitement accueillis. Espérons que la dette de l'Espagne envers la France, notablement augmentée par les intérêts depuis plus de 20 ans, viendra au secours des besoins de notre trésor.

Ce que produisent les bruits de désordre, de socialisme et de guerre au capital.

On lit dans l'*Héralde* :

« Un journal de Madrid annonce l'arrivée à Madrid et sur d'autres points de notre territoire, d'un grand nombre de familles françaises qui, craignant les désordres auxquels leur propre pays se trouve exposé, viennent s'établir en Espagne, où elles pensent trouver, non seulement la tranquillité qu'elles désirent, mais aussi un placement avantageux pour les capitaux qu'elles apportent avec elles, sachant bien que notre pays offre un champ vierge et illimité pour toute sorte de spéculations ; au rebours des autres pays, où tout est déjà épuisé. Cette nouvelle est grandement satisfaisante et nous espérons bien que le gouvernement, qui déjà commence à se dessiner, prendra un développement progressif au bénéfice de notre pays. Nous ne pouvons apprendre rien de plus agréable que de savoir que ces torrents d'émigrés, enfantés par les secousses politiques, commencent à se diriger vers notre péninsule, parce que rien ne pourra plus efficacement contribuer à la richesse de notre pays, à la perfection de notre agriculture, au progrès de notre civilisation et à la consolidation des institutions qui nous régissent. »

— On assure que l'ex roi Charles-Albert dont la santé était délabrée, vient de mourir à Lisbonne. Son fils, roi de Piémont, commence à se rétablir de sa grave indisposition.

— Au moment de clore notre journal, nous apprenons que MM. Baune et Ducher ont été admis comme représentants de la Loire, à la majorité de 19 voix.

— Le café de *Paris*, fermé par ordre supérieur, vient de recevoir la permission de sa réouverture.

— Notre compatriote M. Verne de Bachelard, Conseiller à la cour de Lyon, a été désigné pour diriger l'instruction des affaires relatives aux événements de Lyon.

— Le corps du maréchal Bugeaud, accompagné par un nombreux cortège de maréchaux de France, officiers de tous grades présents à Paris, et des officiers de la garde nationale, et par des troupes de toutes armes, a été déposé dans la chapelle sépulcrale des invalides près du général Duvivier.

Annonces Judiciaires.

VENTE

PAR EXPROPRIATION FORCÉE,
Pardevant le tribunal de Roanne.

DE DIFFÉRENTS

immeubles,

Composés de Bâtimens, Cour, Jardin,
Prés, Terres et Bois.

Situés à Ste-Agathe-en-Donzy.

ADJUDICATION AU 3 JUILLET 1849.

Ils ont été saisis au préjudice des enfants mineurs de S.-Jeu.

S'adresser à M^e. VILLERET.

VENTE

EN UN SEUL LOT,

Par expropriation forcée,

Pardevant le tribunal de Roanne,

D'UNE MAISON,

JARDIN ET TERRE,

Situés à Jarnosse, lieu de la Casse ou des Vignes.

Ils ont été saisis au préjudice des sieurs Bernis-sons et Bardin.

ADJUDICATION AU MARDI 3 JUILLET 1849.

S'adresser à M^e. VILLERET.

VENTE

En un seul lot,

PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

Pardevant le Tribunal civil de Roanne,

D'une Maison et d'un Jardin

CONTIGUS,

Situés sur la commune de Perreux.

APPARTENANT AU S^r ANDRÉ FAYARD.

Adjudication au mardi trois juillet 1849.

Avis Divers.

MAGASIN D'EPICERIE,

En demi-gros,

TRÈS-BIEN ACHALANDÉ DEPUIS LONGTEMPS,

A LOUER

A LA TOUSSAINT PROCHAINE.

S'adresser à M. GOUTORBE-SERVAGEAN, rue et place Elizabeth, à Roanne.

A LOUER,

Pour la Toussaint prochaine,

DEUX JOLIS MAGASINS,

Situés en rue Sainte-Elizabeth.

S'adresser à MM. BELUZE frères, propriétaires et négociants, place du Marché, qui en feront bonne composition.

M. GILLOT,

MARCHAND DE PAPIER PEINT.

Est toujours, comme d'habitude, chez M^{me} veuve YVONNET, hôtel du Commerce.

Il tient un grand assortiment de Papiers peints en tous genres et à tous prix.

MERCURIALES DES HALLES DE ROANNE.

Dernier marché.

NATURE DES DENRÉES.	PRIX.
Froment, 1 ^{re} qualité, le double décal.	5 20
2 ^e qualité.	5 00
Seigle, 1 ^{re} qualité.	1 65
2 ^e qualité.	1 50
Orge.	1 70
Avoine.	1 55
Fèves.	2 75

Foin, 2 fr. les 50 kilog. Paille, 90 c. les 50 ki.

ROANNE, IMPRIMERIE CHORGNON.

PRODIGES ET MERVEILLES

DE

L'ESPRIT HUMAIN

SOUS L'INFLUENCE MAGNÉTIQUE.

Vérité du Magnétisme, dégagée de toute exagération ; son influence sur nos facultés, sur nos sens, sur nos organes matériels. — Ce que c'est que le somnambulisme ; comment il exalte et développe l'intelligence, la sensibilité, la faculté intuitive. — La Sibylle moderne ; particularités sur cette somnambule exceptionnelle, preuves nombreuses d'une lucidité prodigieuse. — Le Somnambulisme devant les grands et puissants du jour ; attestations, documents et pièces authentiques. — L'avenir révélé par les songes ; vision relative à la marche du choléra. — Curieuses prophéties politiques, concernant plusieurs contrées de l'Europe, etc., etc., etc.

PAR L.-P. MONTGRUEL.

1 volume ordinaire in-8°. — Prix : 2 francs.

Se trouve à Paris, chez l'auteur, rue de Sene, 16,

Chez les principaux libraires de France et au bureau du journal, place du Marché.

En envoyant à l'adresse de l'auteur un bon de 2 fr. sur la poste, on recevra l'ouvrage franco à domicile.